



FÉDÉRATION DE L'OISE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Établissement à caractère d'utilité publique (loi du 12 juillet 1941) agréé par la Préfecture de l'Oise en date du 13 novembre 2017 au titre de l'article L.141-1 C.E. relatif à la Protection de l'Environnement.

Règlement Op'Aisne Carpe 2026

Du Jeudi 08 Octobre 13h au Dimanche 11 Octobre 9h30

Inscriptions

L'inscription est à valider sur HelloAsso **avant le 25 Septembre 2026**

Le montant de l'inscription est fixé à **100 €** par équipe.

Inscription uniquement par paiement en ligne sur la billetterie de l'Op'Aisne Carpe 2026.

L'inscription est effective dès réception du montant de l'inscription et du bulletin de participation dûment remplis. Un mail de confirmation vous sera envoyé attestant la bonne prise en charge de votre inscription.

Le nombre de participants au concours est limité à **25 équipes**
(8 équipes minimum pour le maintien du concours)

Un mineur par équipe maximum, accompagné d'un adulte (autorisations parentales requises)

Ce concours est accessible aux détenteurs des **cartes de pêche suivantes** :

- carte **INTERFEDERALE** (ou de la vignette correspondante)
- carte **majeure d'une AAPPMA de l'Oise**
- carte « **découverte -12 ans** », « **personne mineure** » et « **découverte femme** »
- carte **hebdomadaire** (incluant la période du concours)
- cartes **journalières** provenant d'une AAPPMA réciprocitaire du département de l'Oise (4 cartes journalières nécessaires pour la durée du concours)

En cas de désistement : si un désistement survient avant le 24/09, un remboursement du montant d'inscription sera effectué. Passé cette date, aucun remboursement total ne pourra être demandé.

Déroulement du concours

Afin de maximiser le confort, les postes de pêche sont répartis sur environ 20 km sur la rivière Aisne.

L'Enduro se pratique **par équipe de deux personnes** pour un total de **8 cannes** avec **un seul hameçon** par ligne.

Chaque participant recevra un document contenant le règlement, une carte des postes ainsi que le numéro de téléphone des organisateurs et contrôleurs.

- Jeudi 08 Octobre :

- **13h** : Accueil des participants.
- **13h15** : Briefing (appel des équipes, rappel du règlement, mise à disposition de sacs poubelle...) et tirage au sort des postes
- **15h00** : Sondage et amorçage libre
- **17h00** : Départ de l'Enduro (autorisation de mise à l'eau des lignes)

Il est prévu de pouvoir décharger son véhicule à proximité immédiate des postes. 3 des 25 postes ne permettront pas le stationnement sur place du véhicule. Le véhicule devra être stationné sur le parking du point de rendez-vous.

- Dimanche 11 Octobre :

- **9h30** : Fin de l'Enduro, nettoyage des postes
- **11h30** : Remise des lots et vin d'honneur

La Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel et se garde le droit de modifier les horaires, le règlement et/ou annuler le concours.

Contrôle des prises et enregistrement

Le tirage au sort des postes s'effectuera par double tirage avec remise. Si le premier poste tiré n'est pas retenu, la boule est remise et le second poste tiré sera obligatoirement celui retenu. Une « Golden Ball » est insérée dans les boules. Cette dernière permet à l'équipe qui la tire de choisir le poste de son choix parmi ceux restant.

La pesée s'effectuera le matin et le soir. En cas de prises, vous devez contacter le commissaire qui viendra effectuer le contrôle de votre prise sur votre poste.

Pour la nuit, vous placerez vos prises en sacs de conservation (une seule prise par sac), une dérogation pour le maintien en captivité a été obtenue dans le cadre du concours. Vous pourrez contacter le commissaire par SMS pour signaler une prise, la pesée commencera dès 8h le matin. Une pesée sera effectuée le soir à 19h si un poisson a été capturé en journée.

Les prises comptabilisées et conservées en sac seront exclusivement de l'espèce carpe (*cyprinus carpio*).

Tout poisson ferré avant le signal de fin d'épreuve sera comptabilisé. Toute carpe morte du fait de la négligence d'un concurrent entraînera l'exclusion de son équipe. Toute carpe abîmée par manque de soins de l'équipe ne sera pas comptabilisée.

Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à une autre équipe.

Le classement sera effectué à l'issue du concours en additionnant les différents points des prises. En cas d'égalité, l'équipe ayant capturée le plus gros poisson primera.

Des lots en matériels seront remis aux 3 premières équipes.

Modes de pêche et amorçage

Épuisette et tapis de réception obligatoires.

Les embarcations sont autorisées pour la dépose des lignes, l'amorçage et lors d'un combat avec une prise avec **port du gilet de sauvetage obligatoire**. De nuit, l'embarcation devra être signalée par un feu ordinaire blanc visible de tous les côtés.

Les cannes ne pourront être éloignées qu'au maximum de 20 mètres en amont et en aval du poste.

Les graines devront obligatoirement être **cuites**.

Conformément à la réglementation nationale en vigueur (Code de l'Environnement), les **esches animales sont interdites la nuit** (en appâts ET en amorce).

Les feux (même hors sol) sont proscrits par le code forestier Article L131-1 à moins de 200m de bois et forêts.

Pendant toute la durée de l'épreuve, au moins un membre de l'équipe doit être présent sur le poste. En vue de la réglementation en vigueur, seulement 4 cannes devront être à l'eau pour un pêcheur en cas d'absence du coéquipier. Les lignes supplémentaires devront être sorties de l'eau.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage.

Si une équipe voisine combat une carpe et que celle-ci se dirige vers vos lignes, **soyez courtois** et relever vos lignes ou noyer vos bannières.

Sur certains postes, il est possible qu'une autre équipe se trouve à proximité. Pour le placement de vos lignes, voyez directement avec l'autre équipe afin de ne pas vous gêner, la courtoisie étant requise.

Toute personne devra être assurée individuellement, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de bris de matériel.

Tout participant en état d'ébriété manifeste et/ou créant un quelconque désordre verra son équipe disqualifiée sans remboursement des frais d'inscription.

Les emplacements devront être laissés propres à l'issue du concours (des sacs poubelle seront à disposition).

Le stockage d'hydrocarbures et de tout autre produit polluant devra se faire à distance de berges.

Sanctions

Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, toute tentative de tricherie ou manquement au règlement ou code de l'environnement entraînera l'exclusion définitive de l'équipe, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé.

Photographies

L'ensemble des photographies prises lors du concours pourront être utilisées à des fins de communication par la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, dans le cadre de ses missions de promotion du loisir pêche. Aucune indemnité ou droit d'image ne pourra être réclamée par les participants.